

## Derrière les vitrines

*Somptueuses vitrines de la société de consommation, les grands magasins n'ont pas qu'une flamboyante facade. Les arrières sont moins beaux à voir.*

*Ne pénètre pas qui veut dans les coulisses des grands magasins. Depuis Emile Zola, qui rassembla non sans peine toute une documentation avant de publier en 1883 le feuilleton intitulé «Au bonheur des dames», plusieurs chercheurs se sont cassé les dents sur la discrétion patronale et familiale, qui reste de mise dans certains des plus grands groupes de la distribution. Comme par exemple chez Maus-Nordmann.*

*Le grand mérite de l'étude consacrée au groupe Maus par la Confédération romande du travail (CRT), c'est justement d'avoir osé enjamber le mur du silence opposé par l'un des plus grands groupes européens de la distribution, pour comprendre et décrire le «système Maus». Un système qui n'a pas grand-chose à envier à celui du génial Octave Mouret, fondateur-directeur du «Bonheur des Dames», avec en plus bien sûr l'ordinateur, infatigable instrument de surveillance des ventes, des stocks et du personnel.*

*Un personnel divisé à l'infini, sur lequel règne une hiérarchie implacable de directeurs, chefs de groupes et autres caporaux, d'autant plus zélés qu'ils sont plus proches du front, c'est-à-dire davantage soumis à des pressions contradictoires. Bref, un terrain maudit pour le travail syndical, qui semble désespérément voué à l'échec.*

*Croire quand même à la possibilité d'une mobilisation, la susciter par l'information et l'explication, c'est l'autre mérite de l'étude de la CRT, qui a déjà consacré pas mal d'efforts à la défense des «demoiselles de magasin» et autres servant(e)s de deux maîtres — patron et client-roi.*

*Autant qu'on en puisse juger, l'accueil réservé à*

*l'analyse du groupe et du système Maus est largement conforme à l'attente: silence crispé du côté de la direction (qui refuse d'abord le débat contradictoire, puis désigne un porte-parole chargé de chipoter sur le détail sans discuter sur le fond); gêne apeurée parmi les collaborateurs (dont plusieurs estiment opportun de refaire acte de sujétion); indifférence à peine troublée chez les consommateurs, dans leur très grande majorité insensibles aux aspects sociaux de leurs choix.*

*Accueil plus surprenant en revanche de la part des médias. Le scepticisme affiché, à la Radio romande (26 avril dans le journal de midi) comme dans la presse, avait de quoi étonner: les journalistes ne semblent pas croire au pouvoir mobilisateur de l'information. Les mots comme occasions de prises de conscience? Démodé à l'ère des BD et de la TV! En soupçonnant les auteurs de l'étude syndicale d'avoir choisi une voie inefficace, les journalistes faisaient sans doute l'aveu de leur propre sentiment d'impuissance, et s'excusaient du même coup de ne pas faire usage du quatrième pouvoir à l'égard du secteur privé.*

*A DP, nous persistons à croire, contre vents et médias, au pouvoir de l'écrit. Et nous voulons saluer cette nouvelle (pour la Suisse) race de publications que la CRT appelle «étude syndicale de société». En espérant que d'autres auteurs prendront la plume, et qu'ils éviteront le piège inhérent à la formule. A force de diriger le projecteur sur une entreprise, on risque en effet d'oublier la branche à laquelle elle appartient. Ainsi, en concentrant son attention sur le discret groupe Maus, on pourrait bien avoir perdu de vue le fait que désormais le groupe Jelmoli-Innovation-Grand Passage, connu pour sa politique d'information relativement ouverte, semble reprendre la tête du combat patronal dans les grands magasins (licenciement d'une vendeuse syndicalisée à Genève, nouveau système de rémunération à Berne). Cela bouge sur le front patronal; voilà qui devrait aider à mettre en mouvement les organisations syndicales.*

Y. J.

# Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 729 10 mai 1984

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 55 francs  
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Pierre Gilliland  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Points de vue:  
Hélène Besençon  
Jeanlouis Cornuz  
Gil Stauffer

# 729

## Le moins possible d'eaux salies

Le système d'égout (mal) mis en place depuis quelques décennies et les stations d'épuration auxquelles il amène les eaux usées sont à l'image du système économique: un système ouvert, conforme aux préceptes de l'idéologie productiviste. Dans cette conception de l'activité humaine, tout est prétexte à accroissement. Si des problèmes angoissent, on essaie de les résoudre en créant de nouveaux problèmes... qu'on aura le plaisir de résoudre à leur tour, assurant ainsi l'augmentation permanente des flux de matière et d'énergie, pour la plus grande gloire de l'«économie» — rappel: on mesure toujours la santé de cette dernière par l'augmentation du produit national brut; mais un état de bonne santé se traduit par la stabilité du métabolisme...

Cette manière de faire est incompatible avec un monde disposant de ressources en quantités finies et de dépotoirs de capacité... limitée également.

Le système économique est ouvert, simpliste et instable, de ce fait incompatible avec les cycles naturels, lesquels sont fermés, complexes et stables. Danger! La manière dont on a entrepris de lutter contre la pollution des eaux illustre particulièrement bien cette problématique. Je reviens, comme promis dans DP 722, sur le sujet, abordant les problèmes posés par le «long terme».

Soit un lac Léman condamné à brève échéance par le réseau d'égouts mis en place. Car c'est bien de ce dernier que vient le danger: il véhicule davantage d'eaux claires que d'eaux usées, ce qui compromet irrémédiablement la performance d'ensemble du système (égouts-stations d'épuration). Vu l'urgence de la situation, un assainissement radical, par la séparation des eaux claires des eaux usées, s'impose comme une nécessité immédiate. Les autorités politiques s'en rendent-elles compte? Comment, dans ces conditions, acceptent-elles de gaspiller encore les deniers publics pour poser de la

tuyauterie supplémentaire à la campagne (DP 726: «Un Conseil d'Etat pollueur»)?

Mais même si d'aventure le bon sens venait aux autorités, et que l'assainissement du réseau d'égouts soit fait en temps utile (par exemple avant que le Léman soit définitivement devenu eutrophe), l'essentiel resterait encore à faire, dans la perspective du long terme!

Pour que la vie en général, et celle des écosystèmes aquatiques en particulier, puisse se maintenir, il faut en effet que les cycles naturels que nous avons malmenés, voire interrompus pour un amusement économique mal conçu et forcément temporaire, se referment de nouveau normalement. Cela implique la gestion de l'eau et le recyclage des déchets organiques dans l'habitat. Le théorème fondamental de la protection des eaux dit ceci: «L'eau qui pose le moins de problèmes est celle qu'on n'a pas salie.» Voilà qui est bien loin des critères en vigueur parmi les spécialistes des services des eaux: là, on juge d'abord la performance d'un système selon les normes économiques usuelles de rentabilité; à savoir que la fourniture d'eau potable et l'épuration des eaux usées reçoivent une bonne note si: — chaque année, on a réussi à vendre davantage d'eau potable; — chaque année, on a réussi à encaisser davantage de taxes d'épuration.

Ces deux critères de «santé» économique expliquent largement la frénésie avec laquelle on a étendu le réseau de fourniture d'eau potable et multiplié le nombre de raccordements aux égouts. Sait-on du reste que le réseau d'eau potable et les égouts sont, dans bien des cas, en quelque sorte, interconnectés? Le système de conduite de l'eau potable n'est en effet pas étanche non plus... et l'eau potable qui s'échappe par les fuites rejoint les égouts sans avoir servi à rien, contribuant directement à diluer les eaux usées, ce qui compromet, comme on l'a vu, le bon fonctionnement de l'épuration...

Ces pertes d'eau potable représentent facilement 10 à 20% de l'eau pompée dans le réseau. Dans certaines villes, c'est même bien davantage (j'ai entendu le chiffre de 30% pour Paris et celui de 50% pour une ville en Belgique). En fait, il est évident que plus on étendra les réseaux de distribution et de collecte, et plus on aura de la peine à limiter les fuites... et plus sera lourde la tâche de maintien de ces tuyaux dans un état acceptable!

Revenons au long terme. Trois principes qu'il faut respecter, à mon avis:

1. L'utilisation de l'eau doit rester compatible avec le bon fonctionnement des cycles naturels, en particulier celui de l'eau elle-même et celui de la matière organique.
2. Tous les utilisateurs doivent être personnellement responsables de la protection des eaux.
3. La gestion de l'eau et le recyclage des «déchets» organiques a la priorité sur les considérations économiques et sur le confort.

Il résulte de ces trois principes que la gestion de l'eau et des déchets organiques doit être prise en charge, autant que faire se peut, séparément, par chaque ménage. Cela implique les obligations suivantes:

- Se procurer l'eau dont on a besoin.
- Composter tous les déchets organiques du ménage.
- Rejeter les eaux usées dans l'environnement sans polluer les écosystèmes aquatiques.

Les principales sources d'eau potable sont les eaux souterraines, les eaux de surface (rivières, ruisseaux ou lacs) et l'eau de pluie. Aujourd'hui, grâce au système d'épuration mis en place, les *eaux de surface* sont presque toutes polluées, si bien qu'on en est réduit à devoir les traiter avant de pouvoir les utiliser. Le but à long terme ne devrait pas être de parfaire le traitement, mais de le rendre progressivement inutile!

P. L.

A SUIVRE

## Solidarité hors des sentiers battus

A besoins nouveaux, moyens nouveaux: à Genève, *Trajets*<sup>1</sup>, association pour l'aide à l'intégration sociale, renouvelle la finalité et les méthodes du travail social.

L'association a vu le jour en 1979 à la suite d'une première activité réalisée dans le cadre des institutions universitaires de psychiatrie: un lieu de rencontre démedicalisé, tourné vers l'extérieur, mettant en contact psychiatisés et non-psychiatisés. Logement, travail et loisirs constituent les grands problèmes d'intégration de ceux que la vie a marginalisé de notre société. *Trajets* agit dans ces trois domaines, sous l'impulsion d'un travailleur social particulièrement motivé, Alain Dupont, qui continue par ailleurs d'assumer la responsabilité du lieu de rencontre lié aux institutions officielles.

Il est difficile de passer sans transition de la vie en institution à l'autonomie complète. *Trajets* a créé des appartements communautaires pouvant accueillir chacun trois à quatre personnes qui réapprennent à vivre leur vie quotidienne de façon indépendante au sein d'un petit groupe. Un travailleur social assure un appui extérieur. Une démarche qui ne va pas sans difficultés à aplanir avec les voisins, notamment.

L'autonomie suppose la reprise d'une activité lucrative, après une interruption de plusieurs années souvent. Au travers de diverses activités, *Trajets* prépare aux conditions indispensables à un tel projet: tenir un rythme régulier, collaborer avec d'autres personnes, prendre des initiatives et des responsabilités adaptées, retrouver confiance en ses possibilités. Un potager, sur le domaine duquel un chantier a permis la construction d'une maisonnette, offre des occasions de travail variées et souples: à la demande ou au contrat. Un verger permet à des utilisateurs de s'engager sur un long terme (une année). Des possibilités de travail temporaire sont organisées ponctuellement. Les tra-

vailleurs sociaux mettent la main à la tâche, un horticulteur faisant d'ailleurs partie de l'équipe de responsables de *Trajets*.

Troisième axe d'activité: les loisirs, au travers de week-end et de vacances préparées et vécues en commun. Séjours regroupant tantôt des utilisateurs de *Trajets* et des travailleurs sociaux, tantôt des utilisateurs et des personnes extérieures, avec possibilité de joindre un travailleur social au besoin.

De telles activités supposent un engagement, une disponibilité remarquables. Tous les permanents de *Trajets*, à temps partiel, travaillent effectivement davantage. Leur intervention est aussi possible le soir ou les week-end.

*Trajets* n'est pas un cas isolé. Récemment, à Genève, d'autres associations aux buts proches ont été créées: *La Bisaiguë*, du nom d'un outil de menuisier qui évoque le compagnonnage, *Réalise*,

qui s'adresse plus particulièrement aux anciens toxicomanes et anciens détenus.

Travail en direction de marginaux, handicapés sociaux, des catégories aux contours mal définis qui sont délaissées par des médecins parce que peu gratifiantes; prévention, entretien, aide à l'autonomie plutôt que maternage et intervention lourde; légèreté des moyens mis en œuvre, qui contraste avec certaines de ces organisations ayant pignon sur rue où l'on n'en finit pas d'envoyer en formation un personnel quelquefois trop nombreux; volonté de sortir, et les usagers et le travail social de l'institution, avec l'investissement, la responsabilité que cela représente. Et la perspective que les personnes aidées soient moins dépendantes, finalement, d'une rente AI ou du chèque régulier de l'Hospice général. C'est une alternative à la «solidarité» par l'Etat qui s'esquisse.

<sup>1</sup> Adresse utile: case postale 507, 1211 Genève 24.

### LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

## Porte-monnaie et kilomètres

Voyons: 7,60 (bus) + 110 (train) + mettons 6 (bagages) + 25 (bus, aller-retour) + 6 (re-bagages, skis, sacs, etc.) + 7,60 (bus) = près de 160 francs...

En voiture: 420 km à 8 l/100 km à 1,10 fr./l, ça fait à peu près 40 francs; comme il s'agit d'un vieux clou acheté 2500 francs et traîné sur 75 000 km pratiquement sans réparation et que les frais fixes (taxes, assurances) courent que je fasse ce trajet ou pas, je suis vraiment très large en rajoutant 40 francs.

Donc: par transports publics: 160 francs.

En bagnole: 80 francs, maximum.

J'en conclus que les transports publics coûtent deux fois trop cher.

J'en conclus que les transports publics sont réservés aux riches.

J'en conclus que si l'on dispose d'une petite

bagnole achetée à bas prix, le coût d'un voyage, pour deux personnes et plus, est deux à trois fois moins cher qu'avec les transports publics.

J'en conclus également qu'une petite bagnole, consommant 4 l/100 de diesel, efficacement dépolluée, est imbattable par les transports publics, s'agissant du coût. Moralité finale: *les transports publics sont vraiment deux fois trop chers*.

Certes, le calcul est sommaire et ne tient pas compte des coûts induits (pollution, coûts des routes, accidents, etc.). Même à 10 ct/km, cela ne me faisait que 40 francs, soit 120 francs au total. Le train est donc encore trop cher.

De plus, nous n'étions que deux à voyager. Qu'aurait-il fallu déboursier pour trois moutards? Désolé, chers amis de l'AST: quelque chose ne colle pas. Désolé, M. Carlos Grosjean: je n'ai pas les moyens de voyager en train avec ma famille.

Et je suis sûr que les employés des CFF, s'ils ne bénéficiaient pas de monumentales réductions, y regarderaient à deux fois avant de monter dans un train, avec la tribu familiale.

G. S.

## Les enfants des autres et nos enfants

«*Pourvue d'hommes éminents, disposant de puissants moyens, d'universités florissantes, l'Europe vieillie vit dans une superbe inconscience*», écrit Alfred Sauvy dans «*Le Travail noir*»<sup>1</sup>. A sa façon décapante, Sauvy s'en prend, une fois de plus, à nos sociétés sénescences. Obsession chez ce vert octogénaire? Vraisemblablement. Mais Cassandra avait-elle tort?

Dès 1965, la natalité s'est affaïssée dans la plupart des pays occidentaux. Les causes sont multiples; mais comment expliquer la simultanéité du phénomène, son homogénéité, son ampleur? Les indicateurs conjoncturels de la fécondité ont-ils marqué une légère reprise ici ou là? Las: les derniers indices sont à nouveau en baisse... Or, le corollaire d'une basse fécondité est un vieillissement croissant de la population.

*Virtuellement, la Suisse se dépeuple.*

Une initiative parlementaire et une initiative du canton de Lucerne demandent une révision du système des allocations familiales. Celles-ci sont dérisoires en Suisse, où règnent de plus entre cantons, entre branches professionnelles, de flagrantes disparités. Une procédure de consultation est en cours sur l'opportunité d'instaurer un régime fédéral. D'où certains commentaires, qui déjà commencent. La très faible natalité: sujet tabou? Le «*coût*», la «*centralisation nuisible*», «*l'encombrement*» d'un Parlement fédéral par des projets de toutes sortes, ça c'est plus concret! Ça n'est pas théorique, au moins, comme ces hypothèses de diminution du nombre d'habitants, établies par un Office fédéral... de statistique qui plus est!

La famille est valorisée dans les discours. Dans les faits, elle est largement pénalisée. «... Par comble de dérision, la seule personne qui n'ait pas droit à une retraite normale est la mère de plusieurs enfants, celle qui précisément a créé les pourvoyeurs de retraites, pour les autres.»<sup>2</sup>

*La très basse natalité peut être prise comme un signe patent de l'écart entre les discours et les faits. Et comme une réponse aux exhortations moralisantes à procréer dans ce monde tel qu'il va; et comme une réponse aussi aux comptables, les yeux rivés sur les sous de leur tiroir-caisse, mais pourvus d'œillères pour tout ce qui dépasse le terme d'un budget annuel.*

*Puisque nos enfants se font rares, estime Sauvy, nous comptons — dans les replis de notre «arrière-pensée contemporaine» — sur les enfants des autres. Clandestine ou non, l'immigration, de provenance toujours plus lointaine, va-t-elle combler les creux de la pyramide des âges?*

<sup>1</sup> Calmann-Lévy, Paris, 1984, p. 284.

<sup>2</sup> id. p. 117.

sir dès que possible, et le plus souvent pour préserver des engagements antérieurs. Le cas de l'Asuag-SSIH est à cet égard tout à fait significatif (voir l'analyse donnée dans le dossier sur les banques, édité par le Parti socialiste suisse en vue de la votation fédérale du 20 mai, en particulier page 53).

### DE RESTRUCTURATIONS EN AMPUTATIONS

Le cas d'Usego vaut aussi son pesant de lingots. Nous avons déjà montré ici (DP 413, 30 juin 1977) comment l'UBS d'abord (en 1968) avait offert son aide en prenant un quart du capital de l'ancienne coopérative d'achat transformée en SA. Et comment, sous l'influence des «financiers assainisseurs», cette dernière avait progressivement renoncé à sa finalité originelle (approvisionnement des détaillants indépendants) pour concentrer ses efforts sur sa propre survie, c'est-à-dire sa rentabilité et sa croissance. Mais ni ce renoncement, ni tous ces efforts ne suffirent à sortir Usego d'affaires. Malgré les restructurations successives, les liquidations de magasins, les réductions de frais (de personnel notamment), malgré surtout l'introduction d'un système de calculation défavorable aux plus petits détaillants-revendeurs et l'achat par Usego d'une chaîne d'hypermarchés faisant une concurrence aux clients traditionnels de la société d'approvisionnement, malgré tout cela, la situation était si mauvaise à fin 1976 qu'une nouvelle opération d'assainissement devenait nécessaire.

Bref, les banques sont une nouvelle fois appelées à l'aide: elles patronnent donc l'opération de réduction (de 55 à 22 millions) — reconstitution du capital-actions; les 33 millions d'actions nouvelles sont réservées aux trois grandes banques du pays (UBS, déjà «embarquée» depuis une dizaine d'années, plus SBS et Crédit Suisse), qui détiennent donc depuis lors la majorité — et le pouvoir — au sein du Groupe Usego-Trimerco.

Premier souci des banques majoritaires: poursuivre l'assainissement d'Usego, en délestant le

### LA MAIN DES BANQUES SUR USEGO

## Pas d'argent à fonds (de commerce) perdu

Comme saisies par une crise de modestie, les banques minimisent volontiers leur propre puissance, non pas en reniant le rôle qu'elles savent jouer dans l'économie, mais en sous-estimant leur influence sur les entreprises non financières. Et de citer jusqu'à l'essoufflement le maigre 0,5% de participation bancaire au capital-actions des sociétés industrielles et commerciales, établi en son temps par un rapport de la Commission des cartels — qui disait par ailleurs bien d'autres choses, apparemment oubliées par les banques...

De fait, les banques suisses ne se hasardent pas sans prudence hors de leur propre domaine, dont elles connaissent parfaitement les pratiques... et apprécient le taux de rentabilité intéressant. Quand elles prennent des participations dans l'industrie ou le commerce, où l'argent est plus difficile à gagner, elles le font avec l'intention de s'en dessai-

groupe d'activités indirectement liées à la distribution de marchandises. En 1979, le groupe se «détache» donc de deux sociétés devenues lourdes à porter quelques années déjà après leur création: Gromerco, spécialisée dans la vente à certains revendeurs ou gros consommateurs, et Pistor, immense centre de calcul sous-utilisé. En 1981, c'est la vente à l'Helvétia-Accidents (dont le conseiller aux Etats Paul Bürgi, président d'Usego, est administrateur) de l'importante entreprise générale de construction et société immobilière Deggo SA.

De leur côté, les banques renoncent en 1981 à 41 millions de francs de créances envers le groupe Usego, dont le bilan consolidé a un peu moins piteuse allure depuis lors, même si les fonds propres représentent à peine un cinquième de la somme du bilan. Depuis 1974, les actions d'Usego n'ont plus produit de dividende. Mais les banques, actionnaires majoritaires depuis une bonne demi-douzaine d'années, s'impatientent. Aussi bien, le président Bürgi a déjà laissé entendre que les résultats relativement bons de 1983 permettront de distribuer quelques-uns des 19,6 millions de cash-flow engrangés l'an dernier.

#### SUR L'AUTEL DE LA RATIONALISATION

On pourrait imaginer que, dans une entreprise de distribution, une telle amélioration provient au moins en partie d'une augmentation des ventes. Or, depuis 1978, elles ont tout juste progressé de cent mille francs (de 980 000 à 1,08 million), augmentant de... vingt mille francs en 1983. En revanche, du côté des charges, la rationalisation se poursuit au rythme et dans le sens que les banquiers apprécient tout particulièrement: les frais de personnel n'échappent pas davantage que les autres aux préoccupations des comptables, et le nombre de postes diminue d'année en année. A fin 1981, après les ventes de sociétés précitées, le nombre des collaborateurs du groupe s'élève à 2938; il atteint encore 2896 une année plus tard, pour diminuer de 418 unités dans le courant de 1983, soit une diminution de 14,4%. Voilà aussi la patte bancaire.

Les banques passent volontiers leur propre pouvoir sous silence, se contentant de l'exercer quand elles le jugent opportun pour sauvegarder le fruit d'interventions antérieures. Mais alors, elles y vont sec, avec leurs maîtres-mots habituels, toujours les mêmes: rationalisation, restructuration, rentabilisation. Les travailleurs commencent à savoir ce que tout ce jargon managementocratique veut dire.

#### ÉCONOMIES

### Politique de la santé: du neuf après le rapiéçage

*Explosion des coûts de la santé: au cœur du problème, une logique de fonctionnement qui n'incite aucun des partenaires à un comportement économique. Le médecin, rémunéré à l'acte, n'a aucune raison de limiter son intervention au strict nécessaire; le patient, couvert par son assurance, revendique un maximum de prestations; l'hôpital peut reporter son déficit sur les assurances... et ces dernières augmenteront leurs primes. Aucune garantie que mon effort personnel de modération soit payant tant que je ne suis pas certain que mon voisin assuré partage la même préoccupation. Un système du chacun pour soi et du tout le monde paie qui favorise la fuite en avant et la spirale des coûts.*

*Nous avons déjà présenté depuis longtemps dans DP une solution qui se pratique en des formes diverses aux Etats-Unis, sous l'appellation d'Organisation de maintien de la santé (HMO). L'idée de base: un fonctionnement qui pousse tous les partenaires impliqués à un comportement économe. Un groupe de médecins et de personnels soignants s'engage à fournir les prestations nécessaires à un groupe de personnes, dans le cadre d'un budget fixe fourni par les primes des assurés. Les médecins n'ont aucun intérêt à multiplier les actes puisque leurs revenus n'en seraient pas augmentés pour autant; ils n'ont pas intérêt non plus à négliger leurs clients qui pourraient quitter l'organisation*

*au profit d'une autre. Dans ce système, chacun tire profit du meilleur traitement au moindre coût; les bénéfices éventuels à la fin d'une période budgétaire sont répartis à égalité entre un fonds de réserve, les médecins, le personnel et les membres.*

#### 5000 PERSONNES POUR UN TEST

*En Suisse, un groupe d'étude prépare un projet qui devrait être testé dans une agglomération. Le collectif médical prévu se composerait de dix-sept personnes — six médecins de différentes spécialités, un conseiller de santé, un nutritionniste, un physiothérapeute, un pharmacien et un travailleur social, entre autres.*

*Pour les cas qui ne pourraient pas être résolus par le collectif, on prévoit des contrats avec des spécialistes. Dix lits sont réservés dans un hôpital pour les soins non ambulatoires. Le collectif assure également ses membres contre les gros risques, les soins à l'étranger et pour des prestations (pertes de gain, par exemple) qu'il ne peut fournir lui-même. Pour la réalisation de ce projet, il faut trouver 5000 membres représentatifs de la population. L'idéal serait que des caisses-maladie offrent à leurs membres la possibilité de s'affilier à cette organisation. Le groupe d'études estime que les primes demandées pourraient se situer 10% en dessous du niveau actuel, sans aucune participation forfaitaire des membres.*

*Le projet a reçu le soutien de la Conférence nationale de la santé. Peut-être du neuf dans la politique suisse de la santé qui, jusqu'à présent, n'a vécu que de rapiéçage.*

#### MOTS DE PASSE

### Confusion

Pour la faire chanter  
on lui donne le la.

Alors elle se donne des airs.

**Hélène Bezençon**

## Jeanne Hersch et l'école unique

*Le comité de la Société vaudoise des maîtres secondaires (SVMS) n'est pas encore revenu du contre-pied par lequel Jeanne Hersch l'a surpris. Elle était l'invitée de la «journée culturelle»; à la veille du débat sur la réforme scolaire, on attendait d'elle une prise de position élitaine sur la nécessité d'une sélection précoce des meilleures intelligences dans la société d'aujourd'hui.*

*C'était tout ignorer des convictions et des travaux antérieurs de Jeanne Hersch (un philosophe préside pourtant la SVMS!). Si un jour des ultra-conservateurs, défenseurs de l'isolationnisme suisse face à l'Europe invitent Jeanne Hersch, ils auront une surprise identique.*

*En avril 1961, quelques socialistes romands s'étaient réunis à Yverdon, sous la présidence de Camille Brandt, pour une journée d'étude sur les problèmes de l'enseignement. Jeanne Hersch y présenta ses thèses sur «l'école unique». Oui, l'école unique, où les premiers niveaux ne sauraient être introduits avant douze ans! Sa communication a été publiée dans l'excellente revue «Le socialisme démocratique» de M. Berenstein, avec un dévouement jamais las, portait à bout de bras (N° 16, nouvelle série, avril-juin 1961).*

*Nous publions ci-dessous les thèses centrales de Jeanne Hersch, qui portent sur les problèmes concrets de l'orientation.*

A. G.

## Le b a ba de la démocratisation

*Après des développements sur des questions plus générales, ouverture sociale et adaptation au monde moderne, Jeanne Hersch en vient donc au vif du sujet (le titre de sa contribution: «Les besoins du monde moderne et l'école unique»): (...)* Actuellement, presque partout, les enfants qui

ont suivi l'école primaire jusqu'à 11 ans sont automatiquement séparés en deux catégories: ceux que leurs familles destinent aux études supérieures suivent la filière secondaire, tandis que ceux qui cesseront d'aller en classe dès la fin de la scolarité obligatoire restent à l'école primaire, dans des classes décapitées de leurs élèves les plus développés ou les plus intelligents.

Certes, l'opinion des maîtres et les dons des enfants jouent un certain rôle lors de ce choix, dans la mesure où choix il y a, et il est sans doute assez rare qu'un enfant exceptionnellement doué ne soit pas orienté vers les études secondaires. Mais il ne s'agit pas aujourd'hui de sauvegarder seulement d'éventuels génies: il s'agit de ne permettre aucun gaspillage de bonnes intelligences moyennes. Or, dans le système actuel, sauf exceptions, le passage des enfants reste à peu près déterminé par leur appartenance sociale: il est bien plus simple de suivre la routine, de laisser l'enfant à l'école primaire et de l'amener au plus vite à un gagne-pain.

### DEUX CONDITIONS

La démocratisation effective des études dépend, à mon avis, de façon décisive de deux conditions: a) l'organisation d'une *classe spéciale d'orientation* pour tous les élèves, suivie d'une classe de *vérification* et de *correction* possible du choix d'abord réalisé; b) ces classes d'orientation ne doivent pas commencer trop tôt, et jamais en principe avant que l'enfant ait atteint l'âge de 12 ans révolus.

Ces deux points me paraissent essentiels, et je voudrais expliquer pourquoi. D'abord, seule une «école d'orientation» peut amener effectivement tous les parents, à un moment déterminé, à *prendre conscience du choix*, décisif pour l'avenir de leur enfant, qu'ils ont à faire — alors qu'aujourd'hui nombre d'entre eux laissent jouer la routine comme une fatalité. Ensuite, seule une «école d'orientation» peut *valoriser* également les diverses options, intellectuelles, semi-intellectuelles ou manuelles, offertes aux enfants, de

façon à abolir enfin l'impression de «sélection de l'élite» et de «laissés pour compte» qui accompagne encore aujourd'hui l'entrée à l'école secondaire ou le maintien dans les classes primaires. Enfin, seule une «école d'orientation» permettant à tous les élèves de s'essayer effectivement à des activités très diverses, donne certaines chances d'obtenir un choix correspondant à des dons personnels réels.

Quant à l'âge, il est bien évident que si le choix s'opère de façon prématurée, c'est le milieu familial qui en sera le facteur décisif. Au contraire, au fur et à mesure qu'un enfant affirme sa personnalité, qu'il peut se développer seul par la lecture, l'inégalité familiale s'estompe tandis que s'affirme l'inégalité ou la diversité des dons personnels. Une orientation prématurée reste forcément une orientation socialement prédéterminée. Plus tard, le même handicap persiste, mais il s'atténue, et il devient possible aux orientateurs d'en tenir compte et de le compenser par des épreuves appropriées.

*Objections.* La principale objection explicite des adversaires de l'école unique et des classes d'orientation concerne le niveau et le rythme du travail scolaire. Constatant le niveau actuel, déjà très bas, des élèves, et le retard de deux ans environ des écoles romandes, par exemple sur celles de France, ils affirment que les classes d'orientation, peuplées d'élèves faibles et peu développés, entraîneront un retard supplémentaire pour les élèves doués, destinés aux études supérieures. Et tous leurs efforts tendent à supprimer, malgré diverses concessions, ce «tronc commun», ces classes d'orientation qui constituent à mes yeux le centre vital et vraiment efficace de la réforme.

### DES ANNÉES VIVIFIANTES

Il faut, à mon avis, leur répondre. *Les classes d'orientation*, si elles sont dirigées par l'élite des maîtres et des maîtresses, *ne seront nullement des années perdues.* Au contraire, elles seront vivifiantes, sources d'expériences, d'inventions, de

recherches actives, tant pour les méthodes pédagogiques des maîtres que pour les élèves. Ceux-ci, en outre, garderont certainement un souvenir viv de ces mois au cours desquels ils auront eu contact avec des disciplines que, par la suite, ils ne pratiqueront pas, ce qui atténuera pour eux le cloisonnement des compétences modernes.

Ensuite, la période de tâtonnement ne doit nullement se prolonger pour tous les enfants, et la réforme ne tend pas à sacrifier les meilleurs — au contraire. Voici ce qu'en disait André Oltramare: «Au bout de quelques semaines..., les maîtres pourront déjà juger les aptitudes scolaires de leurs élèves dans les branches caractéristiques d'une section. On les répartira en trois groupes, les bons, les suffisants et les insuffisants. Les bons seront réunis dans une ou deux classes parallèles pour avancer à un rythme plus rapide. Les insuffisants seront soumis à l'examen détaillé des assistants de

la direction, qui s'efforceront de trouver dans quelques branches ils donnent des résultats meilleurs; ils leur suggéreront divers essais dans les domaines techniques, artistiques ou manuels...»

La vérité, c'est que les adversaire de l'école unique se déclarent tous pour la «démocratisation des études» sans accepter réellement les *nouvelles tâches* que celle-ci impose, les *nouveaux problèmes* qu'elle soulève.

Et Jeanne Hersch de conclure en énumérant les «*aménagements considérables, coûteux, aussi indispensables à la défense du pays et de sa démocratie que l'armement pour lequel sont consentis bien d'autres sacrifices*» qui permettront que la réforme aboutisse: *des classes d'orientation aux effectifs faibles, des maîtres nombreux et choisis pour leur «sens humain», une revalorisation du métier d'enseignant, des formules de travail à mi-temps (enseignement et recherche).*

tre de son côté par un Juif du nom de Max Baer (pauvre Allemagne!), avant d'être définitivement éliminé par un Nègre, l'inoubliable Joe Louis!

La *Fédération* n'aura aucun succès. En janvier 1940, Fonjallaz se verra condamné à trois ans de prison pour service de renseignements militaires et politiques, et il mourra misérablement en 1942.

Chemin faisant, nous lisons quelques documents intéressants — même en 1984! Par exemple cet article paru dans *La Liberté syndicale* du 23 octobre 1936 (cité en note, p. 203), dû à la plume d'un certain *Henri Berra*, encore actif jusque tout récemment, paraît-il, sur la scène politique genevoise: «Mussolini! Franco!... ce sont là des hommes qui défendent la civilisation humaine et l'Europe contre les assauts de la barbarie asiatique et l'offensive des Sans-Dieu... C'est parce que de tels chefs existent et agissent que l'Europe ne sombrera pas dans l'anarchie et le désordre.»

En ce qui concerne Fonjallaz lui-même, Cantini est un homme honnête, qui fait de son «héros» un portrait nuancé, si bien que je me défends mal d'éprouver pour lui une sorte de sympathie (Cantini l'a-t-il éprouvée?): du moins sincère, et du moins *désintéressé*, il se ruina complètement dans son entreprise, y laissant sa fortune personnelle, qui était respectable — et s'il se livra à l'espionnage, il semble bien que ce ne fut pas au détriment de la Suisse, et pas non plus sans l'encouragement et la caution de tel ou tel de nos concitoyens très estimés, le colonel Masson par exemple. Lisez Cantini!

J. C.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Colonel fasciste et suisse

Au fait, avez-vous lu Cantini: *Le Colonel fasciste suisse*, Arthur Fonjallaz?

Les livres, les articles de Cantini présentent deux intérêts distincts: d'une part, par ce qu'ils disent, et souvent par ce qu'ils révèlent; et d'un autre côté, par les difficultés que l'auteur a rencontrées pour se documenter; par la manifeste mauvaise volonté, par le peu d'empressement tout au moins, auquel il s'est heurté, notamment de la part des instances plus ou moins officielles, qui auraient pu lui donner accès aux archives. Comme si on ne tenait pas tellement à ce que la lumière soit faite sur un passé semble-t-il très brûlant! A quoi s'ajoute le fait que Cantini n'est pas professeur à l'Université; qu'il n'est même pas «docteur»; qu'il n'est même pas «licencié» — et ça aussi, c'est intéressant — qu'en un mot, de toute évidence, il n'a pas droit à la

parole. Or ce droit qu'il n'a pas, il le prend. Voilà un scandale qui crie contre le Ciel!

Arthur Fonjallaz, né en 1875 à Cully, contemporain par conséquent d'un homme comme Edmond Gilliard — au moins autant que Victor Hugo, le Bon Dieu a le goût des antithèses! — embrasse la carrière militaire, devient instructeur, colonel à 45 ans, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich. Puis en 1923, à la suite entre autres d'une «affaire» bien oubliée aujourd'hui, qui mit aux prises un certain colonel Bornand et un pasteur du nom d'Estoppey, il donne sa démission, milite un temps dans le parti agrarien, puis dans la *Heimatwehr*, organisation d'extrême-droite, et fonde enfin en 1933 la «Fédération fasciste suisse». Dans le même temps, le père d'un de mes camarades, collégien fort sympathique et brillant premier de classe, construisait à Lausanne la *Casa d'Italia*, au bas du Valentin (devenue par la suite le *Circolo Italiano*) — et que l'Italien Primo Carnera devenait champion du monde de boxe toutes catégories en assommant l'Américain Sharkey, alors que l'Allemand Schmeling, l'espoir de Hitler, se faisait abat-

ONU

## Entre petits...

Le Prince Hans Adam, du Liechtenstein, interrogé par la «Schweizerische Handelszeitung», n'a pas exclu l'éventualité que la Principauté entre aux Nations Unies avant la Suisse. Le journal zurichois ajoute: «Et le Liechtenstein pourrait se charger de la représentation des intérêts suisses.» (15.3.84)

## Des banquiers et des hommes

Par lettre du 25 avril 1984, adressée «aux membres des partis bourgeois du Conseil des Etats», l'Association suisse des banquiers rappelle, tardivement, ses volontés en matière de législation sur le crédit à la consommation, en vue de la récente session extraordinaire.

En substance, le projet de loi, même considérablement réduit par la commission sénatoriale par rapport aux versions antérieures des Conseils fédéral et national, «ne constitue pas une législation propre à lutter contre les abus». Il faut donc refuser l'entrée en matière.

Ce que font, au terme d'un long débat, 14 conseillers aux Etats contre 21, le jeudi 3 mai. Dès l'ouverture de la séance du lendemain, le radical tessinois Masoni, par ailleurs membre du Comité du Conseil d'administration de la SBS, se lance dans une nouvelle manœuvre de diversion, et demande le renvoi du projet à la commission. Quatorze députés le suivent, y compris Guy Genoud, qui s'était abstenu la veille. Et 25 veulent cette fois entrer en matière, après une très sèche intervention du président de la commission, un autre radical, l'Argovien Affolter, qui n'a pas manqué de renvoyer les banquiers à leurs guichets, dans les termes les plus clairs.

Ce sursaut de dignité parlementaire n'a pas impressionné tout le monde: toutes les propositions de détail faites par l'Association des banquiers «pour le cas où» ont trouvé un défenseur. Le Glaronnais Peter Hefti, ancien président de la Chambre haute, célèbre pour son opposition déterminée à l'égalité des droits entre hommes et femmes, n'a pas craint de monter à plusieurs reprises aux barricades. Pour rien d'ailleurs, et doublement: il a perdu à chaque fois, et il ne siège même pas dans un conseil de grande banque. C'était donc pour l'honneur.

### RADIOS LOCALES

## A nos frontières

L'officialisation de la publicité sur les radios locales françaises laisse prévoir une offensive en règle pour une part du gâteau publicitaire suisse de la part des émetteurs bien captés en Suisse romande. Les radios locales «suisse» verront ainsi leurs difficultés de survie accrues. Mais qui sont les émetteurs français? Une liste publiée à fin avril par le magazine publicitaire «Stratégie», de Paris, permet de mieux les repérer. Récapitulons les données concernant les cinq départements et le Territoire de Belfort, qui sont nos voisins immédiats.

*01 Ain:* cinq radios. La plus proche: Radio Pays de Gex à Gex; les autres sont situées à

Vilars-des-Lombes, Bourg-en-Bresse et Oyonnax (deux).

*39 Jura:* cinq radios. La plus proche: Horizon FM à Morez; les autres sont situées à Dole, Menotey, Saint-Claude et Lons-le-Saulnier.

*25 Doubs:* six radios. La plus proche: Radio Vouivre à Montbéliard; les autres sont situées à Besançon (trois dont l'une diffuse le programme décentralisé de Radio-France), Saône et Baure.

*68 Haut-Rhin:* six radios dont cinq à Mulhouse et une à Bergheim.

*74 Haute-Savoie:* quinze radios. Les plus proches: Alpe N° 1 à Annemasse et Radio 74 à Saint-Julien-en-Genevois; les autres à Annecy (huit), Chatel, Collonges-sous-Salève, Megève, Samoëns et Thollon.

*90 Territoire de Belfort:* deux radios à Belfort. Plus quelques postes non officialisés et qui manquent sur la liste!

### EN BREF

L'éditeur allemand de livres de poche Fischer vient de publier la vingt-cinquième édition de son almanach, un livre de référence au tirage extraordinaire de trois millions d'exemplaires. A cette occasion, Fischer a sorti, pour vente couplée avec l'almanach, une brochure de près de 600 pages contenant les biographies de plus de 2000 personnalités ayant ou jouant un rôle de 1945 à 1983. Les Suisses sont «bien» représentés: 28 personnes citées, 27 hommes, tous d'anciens conseillers fédéraux, et une femme, Hedi Lang (le répertoire la prénomme Heidi, ce qui n'étonne guère). En tout, six Romands (Pierre Aubert, Roger Bonvin, Paul Chaudet, Georges-André Chevallaz, Pierre Graber et Max Petitpierre) et deux Tessinois, les deux Celio, Enrico et Nello.

\* \* \*

Lecteurs curieux, réjouissez-vous: le livre d'Ernst Därendinger, paysan en Joulens, commune

d'Echichens, paraîtra en français cet automne. Chacun pourra découvrir dans le texte les difficultés que doit affronter un paysan qui ne veut pas abandonner la terre, même si vendue comme terrain à bâtir elle rapporte beaucoup d'argent. Outre les noms cités dans DP 700, beaucoup d'autres personnages, plus ou moins en vue de ce côté-ci de la Sarine.

\* \* \*

La commune de Muri, à l'est de Berne, abrite des contribuables fortunés; ils viennent d'obtenir une baisse des impôts communaux, déjà les plus bas du canton de Berne... Les contribuables ayant un revenu imposable de 15 000 francs y «gagneront» Fr. 37.90 (0,25%) et ceux ayant un revenu d'un million de francs: Fr. 6750.— (0,675%).

\* \* \*

Nouvelle progression du dialecte alémanique vers le statut d'une langue autonome. Le «Nouveau Testament» (Ds nöie Teschtamänt) vient d'être traduit en bernois.